

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/10/OCS-MAS
Mars 2021

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur l'avant-projet de révision des Directives générales sur l'échantillonnage (CXG 50-2004)**

DATE LIMITE: 28 avril 2021

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document [CX/MAS 21/41/9](#).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur l'avant-projet de révision des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004), et sur les documents d'appui : le guide pour la sélection et conception de plans d'échantillonnage et le livre électronique, qui sont chargés sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
3. Des observations générales sont également demandées sur :
 - a. L'appui à la présentation de la révision des Directives comme partie d'un ensemble, c'est-à-dire, l'avant-projet révisé des Directives, et les deux documents d'appui : le guide de sélection et de conception de plans d'échantillonnage et le livre électronique ;
 - b. La préparation de l'avant-projet de révision des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004) (annexe I du document CX/MAS 21/41/9) pour l'avancer à l'étape 5.
4. En présentant des observations sur ce qui précède, les membres du Codex et observateurs sont invités à examiner les informations générales, les caractéristiques principales identifiées au paragraphe 13, et les conclusions et les recommandations au paragraphe 15, et les conclusions fournies dans le document CX/MAS 21/41/9.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
8. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.